

RÉVÉLATIONS EMERIGE 2019

LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

L'appel à candidature est ouvert du lundi 4 février au dimanche 24 mars 2019. Attention, les dossiers devront être envoyés par la poste à partir du lundi 11 février 2019.

À qui s'adresse l'appel à candidature ?

Aux artistes plasticiens sans distinction quant à la pratique (photographie, peinture, sculpture, installation, vidéo etc.)

Quelles sont les conditions à respecter ?

- Être âgé de moins de 35 ans à la date du dépôt de dossier de candidature (pour les collectifs d'artistes, tous les membres doivent être âgés de moins de 35 ans).
- Être français ou vivre et travailler en France en date du dépôt de candidature
- Ne pas être représenté par une galerie d'art

Comment déposer sa candidature ?

- Les candidats doivent au préalable s'enregistrer à l'aide du → [FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc9915ijVTxozp7jL4Vp5i46rADM58UJjVbmTcliKmp-hSySw/viewform?embedded=true) (<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc9915ijVTxozp7jL4Vp5i46rADM58UJjVbmTcliKmp-hSySw/viewform?embedded=true>) (aucun mail de confirmation ne sera envoyé)
- Une fois ce formulaire en ligne complété, les candidats doivent adresser à partir du 11 février 2019 leur dossier, uniquement par voie postale, à l'adresse suivante :

Bourse Révélations Emerige
121 avenue de Malakoff
75116 Paris

Quelle est la date limite de dépôt de la candidature ?

Les dossiers des candidats doivent être envoyés avant le dimanche 24 mars 2019 inclus.

Que doit contenir le dossier ?

Le dossier doit être présenté au format A4, il ne doit pas dépasser trente pages. Il doit comporter, sous la forme d'un document imprimé, saisi informatiquement :

- **Une page de garde** où figurent le nom et prénom du candidat, son adresse postale, son adresse e-mail, son numéro de téléphone
- **Un Curriculum Vitae**
- **Une sélection de visuels** qui doit permettre au comité de sélection de se faire une idée la plus précise possible de la pratique du candidat. Il est recommandé de rédiger un court texte d'introduction sur la pratique, de privilégier des visuels lisibles, légendés, ainsi que quelques courtes notes d'explication sur le travail.

Pour les candidats travaillant exclusivement sur **support vidéo**, il est conseillé de présenter des images extraites des films et de joindre les vidéos au dossier, sur un support CLE USB. Il est vivement recommandé d'ajouter des extraits (maximum 2 minutes par vidéo) des vidéos envoyées.

Les candidats ne doivent pas envoyer d'œuvres originales.

Les candidats reçoivent-ils des accusés de réception de leur dossier ?

Au vu du très grand nombre de dossiers reçus, aucun accusé de réception ne sera envoyé aux candidats participants.

Retour des dossiers

Si vous souhaitez que votre dossier vous soit renvoyé à l'issue des sessions du comité de sélection, merci de joindre impérativement une enveloppe pré-affranchie avec votre adresse. Sans cette enveloppe retour, les dossiers ne seront pas renvoyés. Le retour des dossiers est prévu dans le courant de l'été 2019.

Quand seront annoncés les artistes nommés aux Révélations 2019 ?

Le comité de sélection annoncera par voie de communiqué de presse le nom des artistes nommés fin mai 2019.

Besoin d'aide ?

Posez vos questions à l'adresse

[▶revelations@emerige.com](mailto:revelations@emerige.com)

Quelles sont les attentes artistiques du comité ?

Bien qu'il soit difficile, sinon impossible, d'établir une liste objective de critères esthétiques, le comité de sélection attire l'attention des candidats sur quelques fondamentaux qui guideront ses choix :

- **l'originalité et la singularité de la pratique du candidat**
- **la maîtrise des techniques mises en œuvre dans ses propositions artistiques**
- **La richesse, la complexité et la profondeur des interprétations possibles de son travail**

 FONDS
DE DOTATION
EMERIGE



[INDEX DES ARTISTES](#)

Copyright Emerige 2014 - 17-19 rue Michel Le Comte 75003 Paris - Tous droits réservés